



Le notaire vous conseille lors des étapes importantes de votre vie

Suivez les aventures de votre notaire toutes les semaines du 22 septembre au 8 décembre 2008 dans le journal Tout l'Immobilier.



EPISODE 12/12

Achat d'un bien immobilier par deux personnes

De nos jours, qu'ils soient époux, partenaires enregistrés ou concubins, de nombreux couples envisagent d'acquérir ensemble un bien immobilier. Ceux-ci peuvent alors envisager la propriété commune ou la copropriété.

Le choix entre ces deux formes de propriété dépend essentiellement des liens qui unissent le couple, de leur statut juridique, voire, dans certains cas, de leur apport financier respectif pour acheter le bien immobilier.

D'autres considérations, notamment d'ordre successoral, peuvent également être déterminantes dans leur réflexion par exemple pour s'assurer qu'au décès de l'un, l'autre pourra continuer à occuper l'immeuble sans être inquiété par les héritiers.

Vous êtes en couple et souhaitez acquérir un bien immobilier? Chaque cas est particulier. Aucune généralité ne peut



remplacer le conseil personnalisé d'un spécialiste en droit immobilier et en droit de la famille. Consultez un notaire, c'est plus sûr.

Chambre des Notaires de Genève

Permanence tous les jeudis de 10h à 18h30 -
13, rue Verdaine - www.notaires-geneve.ch